

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 14 janvier 2014 portant nomination à l'Observatoire des risques médicaux institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique**

NOR : AFSS1430048A

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,  
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1142-29, D. 1142-64 et D. 1142-65 ;  
Vu les propositions des organisations syndicales et professionnelles et des associations,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de l'Observatoire des risques médicaux, institué à l'article L. 1142-29 du code de la santé publique, au titre des 5<sup>o</sup> à 12<sup>o</sup> de l'article D. 1142-64 du code de la santé publique:

1<sup>o</sup> En tant que responsables des établissements publics de santé proposés par les organisations d'hospitalisation publique représentatives au plan national:

M. Lin DAUBECH, membre titulaire.  
M. Marc DUPONT, membre suppléant.

2<sup>o</sup> En tant que responsables des établissements de santé privés proposés par les organisations d'hospitalisation privée représentatives au plan national:

M. Vincent VESSELLE, membre titulaire.  
M. Stéphane de BUTLER, membre suppléant.  
Mme Catherine REA, membre titulaire.  
Mme Stéphanie ROUSVAL, membre suppléant.

3<sup>o</sup> En tant que représentants des praticiens hospitaliers exerçant dans les établissements publics de santé proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national:

M. François FRAISSE, membre titulaire.  
M. Jean-Gabriel MOZZICONACCI, membre suppléant.  
M. Alain JACOB, membre titulaire.  
M. James BRODEUR, membre suppléant.

4<sup>o</sup> En tant que représentants des médecins exerçant dans les établissements de santé privés proposés par les organisations syndicales de médecins exerçant à titre libéral représentatives au plan national:

M. Jean MARTY, membre titulaire.  
M. Michel LEVY, membre suppléant.

5<sup>o</sup> En tant que représentants des établissements de santé dispensés de l'obligation d'assurance mentionnés à l'article L. 1142-2 du code de la santé publique:

Mme Laure BEDIER, membre titulaire.  
Mme Marjorie OBADIA, membre suppléant.

6<sup>o</sup> En tant que représentants des médecins exerçant à titre libéral proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national:

M. Pierre LEVY, membre titulaire.  
M. Francis FAROY, membre suppléant.  
M. Jacques MEURETTE, membre titulaire.  
M. Alain LIWERANT, membre suppléant.

7° En tant que représentants des assureurs proposés par la Fédération française des sociétés d'assurances et par le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances :

M. Michel DUMONT, membre titulaire.  
Mme Anne-Marie PAPEIX, membre suppléant.  
M. Pierre-Yves THIRIEZ, membre titulaire.  
Mme Céline MALNAR-SUBILEAU, membre suppléant.  
M. Michel GERMOND, membre titulaire.  
M. Yves DELBANCUT, membre suppléant.  
M. Nicolas GOMBAULT, membre titulaire.  
M. Bernard SCAGLIOTTI, membre suppléant.

8° En tant que représentants des usagers proposés par les associations d'usagers du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

Mme Michèle CHATAIGNIER, membre titulaire.  
Mme Bénédicte PAPIN, membre suppléant.  
Mme Éliane PUECH, membre titulaire.  
Mme Marianick LAMBERT, membre suppléant.

La présidence de l'observatoire est assurée par M. Pierre LEVY. La vice-présidence est assurée par M. Michel DUMONT.

#### Article 2

Le directeur général de la santé, le directeur de la sécurité sociale et le directeur général du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 janvier 2014.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*  
T. FATOME

*Le directeur général de la santé,*  
Pr B. VALLET

Pour le ministre de l'économie et des finances et par délégation :

*Le directeur général du Trésor,*  
R. FERNANDEZ

Pour le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie et des finances, chargé du budget, et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
T. FATOME